

# Réponse internationale

## Messages clés

- Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement du Canada en cas de crise internationale, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) appuie les opérations consulaires des Affaires mondiales Canada (AMC) et les efforts en vue du départ assisté des citoyens canadiens, des résidents permanents et des membres de leur famille immédiate.
- IRCC peut également appliquer des mesures d'immigration et utiliser des outils discrétionnaires pour faciliter la résidence permanente et temporaire, dans le cadre de l'intervention globale du gouvernement du Canada.
- Les situations sont examinées au cas par cas, et les mesures sont adaptées aux besoins particuliers de chaque situation.

## Au sujet du Cadre d'intervention en cas de crise

- Dans le cadre de son engagement envers des objectifs durables en matière d'immigration, IRCC utilise le Cadre d'intervention en cas de crise afin de mieux prévoir les crises internationales émergentes et d'y répondre conformément à la planification des niveaux d'immigration et aux capacités d'accueil nationales du Canada.
- Le Cadre d'intervention en cas de crise comprend des critères d'évaluation qui sont appliqués de façon uniforme pour tenir compte des besoins humanitaires et de protection, des intérêts canadiens, de l'équité, de la capacité de notre système d'immigration et de notre capacité opérationnelle.
- En s'appuyant sur les leçons apprises des interventions récentes, le Cadre d'intervention en cas de crise fournit des outils pour évaluer et mettre en œuvre les interventions liées à la migration, en plus de permettre la coordination avec les provinces et les territoires, les partenaires et les intervenants.

Si l'on insiste sur la situation actuelle :

Le Cadre d'intervention en cas de crise continuera d'évoluer à mesure qu'IRCC intègre en temps réel les leçons apprises et les pratiques exemplaires relevées à la suite des interventions récentes, sans oublier la rétroaction continue provenant des provinces et des territoires, des partenaires et des autres parties prenantes.

## Situation au Moyen-Orient

- Le gouvernement du Canada est très préoccupé par la situation au Moyen-Orient et nous continuons de surveiller les tensions qui persistent dans la région.
- Les Canadiens et les résidents permanents qui prévoient se rendre au Canada doivent s'assurer d'avoir les documents de voyage valides pour le faire, y compris pour leur conjoint et leurs enfants à charge.

- Nous sommes conscients des défis auxquels les Canadiens et les membres de leur famille peuvent faire face lorsqu'ils tentent de remplir leur demande. Nous encourageons les gens à planifier en fonction de la situation sur le terrain et de leur sécurité, conformément aux conseils d'AMC en matière de voyage.
- Nous invitons tous les Canadiens et résidents permanents dans la région à s'inscrire au service d'inscription des Canadiens à l'étranger du gouvernement du Canada afin de recevoir des mises à jour importantes et en temps réel au fur et à mesure que la situation évolue.
- Les personnes se trouvant dans la région élargie qui souhaitent partir devraient s'assurer que leurs documents de voyage, ainsi que ceux des membres de leur famille, sont à jour et sécurisés en tout temps, et utiliser des options commerciales si elles sont disponibles.
- Depuis le 28 février 2026, IRCC appuie AMC en ayant facilité le départ de plus de 1 270 Canadiens et résidents permanents de la région vers un pays tiers sûr.
- Si des options de départ sont disponibles, les Canadiens doivent évaluer les risques auxquels ils sont exposés et prendre des décisions appropriées à leur situation. Notre objectif est d'aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées, à avoir accès à des options de départ sécuritaires et à fournir l'aide consulaire nécessaire.

Si l'on insiste sur les conséquences pour les réfugiés réinstallés :

- Certains clients d'IRCC dont le voyage a été organisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (principalement des réfugiés réinstallés) ont vu leurs vols perturbés en raison de fermetures de l'espace aérien et des aéroports. Les vols sont reprogrammés dans la mesure du possible et l'OIM offre son soutien aux clients concernés.
- Une communication a été envoyée aux principaux intervenants au début de mars pour les informer qu'IRCC et l'OIM surveillaient la situation de près, et que l'OIM communiquerait avec tous les clients touchés pour les informer des prochaines étapes. Les clients n'ont pas besoin de contacter le ministère de leur propre initiative pour confirmer si leur vol est toujours prévu.

## Soudan

### Messages clés

- Le Canada demeure profondément préoccupé par la situation au Soudan et compatit avec les personnes touchées. Depuis que le conflit a éclaté en avril 2023, le gouvernement du Canada a pris des mesures rapides pour venir en aide aux personnes touchées.
- Dès le début de la crise, IRCC a immédiatement traité en priorité les demandes de résidence temporaire et de résidence permanente déjà en attente pour les personnes touchées par le conflit. Entre avril 2023 et le 28 février 2026, environ 15 665 personnes, soudanaises ou non, touchées par le conflit ont été réinstallées au Canada en tant que résidents permanents dans le cadre de nos programmes de réinstallation des réfugiés.
- Afin d'aider les familles à rester ensemble, IRCC a facilité les déplacements en délivrant des documents de voyage exemptés de frais aux personnes fuyant le conflit et a supprimé les frais relatifs à la collecte de données biométriques, aux visas de résident temporaire et aux permis destinés aux membres de la famille qui sont admissibles.
- IRCC a lancé une nouvelle voie d'accès pour les membres de la famille en février 2024 et l'a élargie un an plus tard, afin de faciliter l'obtention de la résidence permanente pour les ressortissants soudanais et non

soudanais touchés par la crise; cette voie d'accès vise à faciliter l'admission d'environ 10 000 personnes. La réception des demandes est terminée; mais le traitement et les arrivées se poursuivent.

- En février 2025, IRCC s'est également engagé à réinstaller 4 000 ressortissants soudanais à titre de réfugiés pris en charge par le gouvernement d'ici la fin de 2026, ainsi que 700 autres réfugiés soudanais dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés.

## Aides aux clients au Canada

- Des mesures spéciales temporaires pour les ressortissants soudanais au Canada sont en place depuis avril 2023. Les ressortissants soudanais et les membres de la famille de citoyens canadiens ou de résidents permanents qui ont quitté le Soudan depuis le 15 avril 2023 et qui sont arrivés au Canada avant le 15 juillet 2023 peuvent présenter une demande de permis de travail, d'études et de prolongation du statut sans frais. Les mesures temporaires sont en place jusqu'au 27 octobre 2026.
- Les clients qui arrivent en tant que réfugiés parrainés par le gouvernement ont accès à des aides à la réinstallation, notamment à une aide au revenu dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation d'IRCC.
- Les clients qui arrivent en tant que réfugiés parrainés par le secteur privé ont accès à un soutien financier et non financier de la part de leurs répondants, ainsi qu'à une aide à l'établissement.
- Dans le cadre de la voie d'accès à la résidence permanente fondée sur le regroupement familial, les clients dont la demande est approuvée ont accès aux services financés par le gouvernement fédéral et offerts par l'intermédiaire du Programme d'établissement d'IRCC—comme c'est le cas pour tous les résidents permanents, de même qu'au Programme fédéral de santé intérimaire pendant trois mois.

## Collecte de données biométriques

- On avait déjà cessé de procéder à la collecte de données biométriques au Soudan, ce qui rendait difficile pour les personnes qui ne pouvaient pas quitter le Soudan en toute sécurité de produire leur demande afin de venir au Canada.
- En partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations, la collecte de données biométriques des clients obtenant un soutien à la réinstallation des réfugiés et ceux qui ont recours à la voie d'accès familiale a maintenant repris au Soudan.
- La collecte des données biométriques est offerte sur rendez-vous seulement aux personnes qui ont présenté une demande dans le cadre du Programme de réinstallation du Canada.

Si l'on insiste sur les délais de traitement :

- En date du 28 février 2026, les délais habituels de traitement dans le cadre de la voie d'accès pour les membres de la famille du Soudan sont d'environ 24 mois.
- IRCC continue de donner la priorité aux demandes des Soudanais et d'autres ressortissants touchés en fonction des places d'admission prévues par le cadre du Plan pluriannuel des niveaux d'immigration. Nous nous attendons à ce que les arrivées se poursuivent, y compris les personnes encore présentes au Soudan et celles qui ont fui le pays vers les régions environnantes.

## Gaza

### Messages clés

- Le Canada demeure profondément préoccupé par la situation au Moyen-Orient et compatit avec les personnes touchées.
- Le 9 janvier 2024, IRCC a instauré des mesures (annoncées le 21 décembre 2023) pour offrir un refuge temporaire aux Palestiniens directement touchés par la crise à Gaza et ayant des membres de leur famille qui ont le statut de citoyens canadiens ou de résidents permanents du Canada et qui sont disposés à les aider. La réception des demandes a pris fin le 6 mars 2025, lorsque le plafond de 5 000 demandes a été atteint. Le traitement des demandes se poursuit.
- En plus des demandes traitées au moyen des mesures spéciales temporaires pour la famille élargie, les Palestiniens ont également pu présenter des demandes dans le cadre des programmes existants d'IRCC.

Si l'on insiste sur l'émigration du Gaza :

- Le gouvernement du Canada sait que le poste frontalier de Rafah a rouvert pour des évacuations médicales seulement. Nous continuons de surveiller la situation.

Si l'on insiste sur les mesures de soutien au Canada :

- Des mesures spéciales temporaires sont en place pour les ressortissants palestiniens et les membres de leur famille admissibles au Canada, ce qui leur permet de demander un permis d'études exempt de frais et un permis de travail ouvert, ainsi que la prolongation du statut de résident temporaire. Ces mesures spéciales sont en vigueur jusqu'au 31 juillet 2026.
- Les clients admissibles qui arrivent au plus tard le 31 décembre 2026 peuvent également avoir accès à des mesures de soutien au Canada, comme une aide financière transitoire ponctuelle (3 000 \$ par adulte et 1 500 \$ par enfant), trois mois d'assurance-maladie temporaire en vertu du Programme fédéral de santé intérimaire et des services d'établissement.

Si l'on insiste au sujet des mesures prises par le gouvernement du Canada pour faciliter le départ de clients d'IRCC de Gaza par le passage de Kerem Shalom :

- Il y a eu un nombre limité de départs par le passage de Kerem Shalom. Ces déplacements sont assujettis à des paramètres stricts : les personnes doivent avoir rempli les conditions d'admissibilité, incluant la collecte de données biométriques, le cas échéant, et l'on doit disposer de toute la documentation requise. De plus, les personnes en question doivent avoir reçu l'autorisation de sortie et d'entrée des autorités israéliennes et jordanienues.

Si l'on insiste à propos des étudiants palestiniens à Gaza et en Égypte :

- Nous savons que certains étudiants, y compris ceux qui ont reçu une lettre d'acceptation d'établissements canadiens, font face à des délais de traitement accrus pour leurs demandes de permis d'études.
- Le fait de présenter une demande pour fréquenter une école canadienne, y compris de recevoir une lettre d'acceptation, ne garantit pas l'entrée au Canada et les étudiants étrangers éventuels doivent satisfaire à toutes les exigences avant qu'un permis d'études ne leur soit délivré.

Si l'on insiste sur la vérification de sécurité :

- Afin d'appuyer le déplacement des Palestiniens à l'extérieur de Gaza et de protéger la santé et la sécurité des Canadiens, une approche de filtrage de sécurité en plusieurs étapes a été utilisée pour les mesures spéciales temporaires visant la famille élargie à Gaza.
- À l'aide des données biographiques approfondies fournies par les demandeurs, le Canada est en mesure d'effectuer un contrôle de sécurité préliminaire pendant que les personnes se trouvent encore à Gaza. Si aucun problème d'inadmissibilité n'est signalé, les personnes qui peuvent quitter Gaza verront leurs données biométriques recueillies dans un pays tiers, le cas échéant.
- Il s'agit d'une pratique courante dans les situations de crise, lorsqu'IRCC n'est pas présent sur le terrain pour procéder au contrôle et à la collecte des données biométriques, comme en Afghanistan.

Si l'on insiste sur les dossiers en litige :

- IRCC est au courant que la Cour fédérale a récemment rendu une décision concernant le traitement des demandes de codes présentées par les Palestiniens qui souhaitent présenter une demande en vertu des mesures relatives à Gaza. Nous sommes en train d'examiner la décision.

## Ukraine

### Messages clés

- Le Canada demeure profondément préoccupé par la situation en Ukraine, et il compatit avec toutes les personnes touchées par le conflit.
- Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, IRCC a mis en œuvre une série de mesures temporaires et permanentes pour soutenir les Ukrainiens et les membres de leur famille en offrant un refuge temporaire au Canada, tout en reconnaissant que la plupart de ces personnes retourneront chez eux pour contribuer au rétablissement et à la reconstruction de l'Ukraine.

### Situation actuelle (AVUCU)

- Lancée le 17 mars 2022, l'Autorisation de voyage d'urgence Canada–Ukraine (AVUCU) était un programme de résidence temporaire. La période de réception des demandes à l'étranger a pris fin le 15 juillet 2023.
- Bien que la plupart des mesures de l'AVUCU aient pris fin, certaines ont été prolongées pour permettre aux Ukrainiens et aux membres de leur famille qui sont arrivés au Canada dans le cadre de l'AVUCU de continuer à travailler et à étudier ici pendant que le conflit en Ukraine se poursuit.
- La nouvelle politique d'intérêt public permet aux titulaires de permis de travail admissibles de prolonger leur permis pour une période maximale de trois ans. La politique est entrée en vigueur le 1er avril 2026 et est valide pour un an, soit jusqu'au 31 mars 2027.

## Voie d'accès au regroupement familial des familles ukrainiennes

- En octobre 2023, IRCC a lancé une voie d'accès spéciale au regroupement familial afin de faciliter l'obtention de la résidence permanente pour les ressortissants ukrainiens se trouvant au Canada, qui sont des membres de la famille immédiate ou élargie de citoyens canadiens et de résidents permanents. La période de réception des demandes pour cette voie a pris fin le 22 octobre 2024.
- En date du 16 janvier 2026, les Ukrainiens qui ont présenté une demande au titre de la voie aux fins du regroupement familial et les membres de leur famille peuvent également présenter une demande pour proroger ou rétablir leur statut temporaire au Canada, en attendant la prise d'une décision à l'égard de leur demande de résidence permanente.
- Les Ukrainiens qui souhaitent immigrer au Canada de façon permanente peuvent toujours présenter une demande de résidence permanente dans le cadre des programmes et des volets d'immigration existants.

Si l'on insiste sur les raisons de longs délais de traitement :

- Afin de maintenir un système d'immigration durable qui soutient les nouveaux arrivants et les communautés, le gouvernement du Canada aligne les niveaux d'immigration sur les besoins économiques et la capacité du système du Canada. Cette approche équilibrée comprend des ajustements dans toutes les catégories d'immigration, y compris les voies humanitaires.
- Par conséquent, une baisse d'admissions dans le cadre des voies pour considérations d'ordre humanitaire se traduira par une hausse du temps d'attente.

Si l'on insiste sur les répercussions des délais de traitement :

- Nous comprenons que les longs délais d'attente entraînent de l'incertitude. Nous restons déterminés à atténuer les effets de la prolongation des temps d'attente dans la mesure du possible, tout en ramenant l'immigration à des niveaux durables.
- Les candidats peuvent présenter une demande afin de conserver leur statut et leur droit de travailler au Canada pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans, pendant que leur demande de résidence permanente est en cours de traitement, dans le cadre d'une mesure spéciale mise en place en janvier 2026.
- Les demandes de résidence permanente sont soumises à de multiples étapes d'évaluation avant qu'une décision finale ne soit prise. Les délais de traitement varient en fonction des circonstances particulières de chaque demande et des places disponibles dans le cadre du Plan des niveaux d'immigration 2026–2028.
- Les délais habituels de traitement sont d'environ 26 mois, en date du 28 février 2026, bien que l'on prévoit une augmentation des temps d'attente.

## Mesures de soutien au Canada

- Les Ukrainiens et les membres de leur famille qui sont arrivés au Canada dans le cadre des mesures de l'AVUCU avant le 31 mars 2024 étaient admissibles à un hébergement temporaire d'urgence financé par le gouvernement fédéral et pouvaient présenter une demande en ligne jusqu'au 30 juin 2024 pour obtenir un paiement unique d'aide financière afin de subvenir à leurs besoins de base à leur arrivée au Canada (3 000 \$ par adulte; 1 500 \$ par enfant).
- Tous les Ukrainiens ainsi que les membres de leur famille qui avaient un statut de résident temporaire valide étaient admissibles à des services d'établissement jusqu'au 31 mars 2025.

- Bien que les services d'établissement financés par le gouvernement fédéral ne soient plus offerts après cette date aux Ukrainiens ayant un statut de résident temporaire, nous croyons savoir que de nombreux Ukrainiens ont accès à des programmes et à des services similaires par l'entremise de groupes communautaires, entre autres des organisations ukraïno-canadiennes, ainsi que des gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux dans les villes où ils résident.

Si l'on insiste sur la validité des passeports et des documents de voyage en raison d'un arriéré de demandes à l'ambassade de l'Ukraine au Canada :

- En règle générale, tous les ressortissants étrangers qui présentent une demande de résidence permanente ou temporaire au Canada doivent fournir un passeport ou un document de voyage valide, conformément au Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés.
- Toutefois, si des demandeurs ne peuvent se conformer à ces exigences en raison de circonstances impérieuses et exceptionnelles, les agents d'IRCC peuvent examiner leur situation au cas par cas.

## Hong Kong

- Il y a deux voies d'accès à la résidence permanente (les voies d'accès) pour les résidents de Hong Kong, lancées en 2021 :
  - Le volet A s'adresse aux personnes qui ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire désigné au Canada, avec un grade, un diplôme ou un titre d'études supérieures, dans les trois années précédant la date de réception de leur demande par IRCC.
  - Le volet B cible les anciens résidents de Hong Kong qui ont acquis au moins une année d'expérience de travail autorisée à temps plein au Canada (ou l'équivalent en travail à temps partiel) au cours des trois années précédant la date de réception de leur demande par IRCC.
- Les demandeurs doivent se trouver au Canada lorsqu'ils présentent une demande de voie d'accès et au moment où ils obtiennent la résidence permanente. Ils n'ont pas à être présents au Canada pendant le traitement de leur demande.

Si l'on insiste sur les raisons de longs délais de traitement :

- Afin de maintenir un système d'immigration durable qui soutient les nouveaux arrivants et les communautés, le gouvernement du Canada aligne les niveaux d'immigration sur les besoins économiques et la capacité du système du Canada. Cette approche équilibrée comprend des ajustements dans toutes les catégories d'immigration, y compris les voies humanitaires.
- Par conséquent, la diminution du nombre d'admissions dans le cadre des voies pour considérations d'ordre humanitaire se traduira par des temps d'attente plus longs, en particulier dans les voies d'accès où la demande est élevée, comme les voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents de Hong Kong.

Si l'on insiste sur les répercussions des délais de traitement :

- Nous comprenons que les longs délais d'attente entraînent de l'incertitude. Nous restons déterminés à atténuer les effets de l'allongement des temps d'attente dans la mesure du possible, tout en revenant à des niveaux d'immigration durables.

- Les demandeurs peuvent présenter une demande visant à conserver leur statut et leur capacité de travailler au Canada pendant une période maximale de trois ans, pendant que leur demande de résidence permanente est en cours de traitement dans le cadre d'une mesure spéciale lancée en mai 2024.

Si l'on insiste sur le fait que les demandeurs du programme de voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents de Hong Kong doivent avoir été « approuvés en principe » avant de présenter une demande de permis de travail :

- Les demandeurs du programme de voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents de Hong Kong peuvent présenter une demande visant à prolonger leur statut et leur capacité de travailler au Canada pendant le traitement de leur demande de résidence permanente, dans le cadre d'une mesure spéciale lancée en mai 2024. Ils n'ont pas besoin d'attendre que leur demande de résidence permanente ait été « approuvée en principe ».
- Ils sont admissibles une fois qu'ils ont reçu un accusé de réception pour leur demande dans le cadre du programme de voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents de Hong Kong.

Si l'on insiste sur le Fonds de prévoyance obligatoire (Mandatory Provident Fund) :

- IRCC n'a aucune influence sur l'administration du fonds de prévoyance obligatoire.
- Les institutions financières au Canada doivent respecter les lois locales, peu importe où elles exercent leurs activités.
- Nous comprenons que de longs délais de traitement peuvent retarder l'accès à des fonds d'épargne-retraite pour certains demandeurs. Nous traitons les demandes conformément aux cibles d'admission du Plan des niveaux.

Si l'on insiste sur la capacité des professionnels de Hong Kong formés à l'étranger d'exercer leur métier au Canada :

- Les professionnels de la santé de Hong Kong formés à l'étranger (médecins, infirmières, etc.) peuvent travailler au Canada en tant que résidents temporaires ou permanents et sont assujettis aux exigences relatives au permis d'exercer déterminées par la province ou le territoire où ils exercent leur métier.
- IRCC et d'autres ministères fédéraux continuent de travailler en collaboration avec les provinces et les territoires pour renforcer le soutien et les services offerts aux clients qui entreprennent le processus d'obtention d'une licence, avant ou après leur arrivée au Canada.
- En décembre 2025, IRCC a annoncé une nouvelle catégorie d'Entrée express permettant aux médecins étrangers travaillant au Canada de rester dans le pays. Cette catégorie s'appuie sur les efforts continus déployés depuis 2023 pour accorder la priorité aux professionnels de la santé par l'entremise de l'Entrée express. Cette initiative est distincte du programme de voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents de Hong Kong.

## Iran

- Le Canada demeure profondément préoccupé par la situation en Iran.
- En réponse à l'instabilité et aux violations systémiques des droits de la personne en Iran, IRCC a mis en place des mesures spéciales en février 2023 pour soutenir les résidents temporaires iraniens au Canada. Jusqu'au

28 février 2025, les ressortissants iraniens pouvaient présenter une demande de prolongation du statut et de permis de travail et d'études sans frais.

- Dans le cadre de la prolongation en mars 2025, IRCC a rétabli les frais habituels et imposé une exigence d'admissibilité selon laquelle les clients devaient avoir été présents au Canada au plus tard le 28 février 2025.
- La plus récente politique d'intérêt public est entrée en vigueur le 1er mars 2026, afin de faciliter l'accès au renouvellement des permis de travail à partir du Canada pour les ressortissants iraniens qui détiennent un permis de travail valide délivré au plus tard le 28 février 2025, ce qui leur donne un accès continu aux emplois au Canada.
- Les titulaires de permis d'études peuvent prolonger la durée de leur permis au moyen des processus habituels au Canada.

Si l'on insiste sur la situation actuelle en Iran :

- Le conflit armé dans la région rend la situation imprévisible.
- La capacité du gouvernement du Canada de fournir des services consulaires en Iran est extrêmement limitée, surtout pendant un conflit.

Si l'on insiste sur l'admission des responsables du régime :

- Le Ministre de la Sécurité publique ayant désigné l'Iran comme un régime qui participe ou a participé à des activités terroristes et se livre à des violations flagrantes et systématiques des droits de la personne, les hauts fonctionnaires de l'État iranien sont interdits de territoire au Canada.
- Les hauts fonctionnaires iraniens actuels et anciennement en poste qui ont servi à tout moment depuis le 23 juin 2003 peuvent se voir refuser l'entrée au Canada, et ceux qui se trouvent au Canada peuvent faire l'objet d'une enquête et être renvoyés.
- Les demandes de visa de hauts fonctionnaires jugés interdits de territoire au Canada seront refusées. Les hauts fonctionnaires actuels et anciennement en poste se trouvant actuellement au Canada peuvent faire l'objet d'une enquête et être renvoyés du pays s'ils sont jugés interdits de territoire.
- Ensemble, les plus récentes sanctions, la désignation du régime, l'inscription du CGRI à titre d'entité terroriste et les dispositions existantes du gouvernement du Canada en matière de contrôle sécuritaire et d'admissibilité nous permettent d'assurer la sécurité des Canadiens et de tenir le régime iranien responsable.

Si l'on insiste sur la désignation, veuillez consulter la note sur Iran.

## Afghanistan/Pakistan

Si l'on insiste sur la situation en matière de sécurité au Pakistan et en Afghanistan :

- Le Canada suit l'évolution de la situation entre l'Afghanistan et le Pakistan.
- La mission à Islamabad demeure ouverte et continue de d'offrir des services.

Si l'on insiste sur les conséquences pour les réfugiés, veuillez consulter la note sur la réinstallation des réfugiés.

## Éthiopie

Si l'on insiste sur la situation en Éthiopie :

- Le Canada surveille la situation en Éthiopie, y compris dans les régions frontalières entre l'Éthiopie et le Soudan, ainsi qu'en Éthiopie et en Érythrée.
- Nous ne pouvons pas émettre d'hypothèses sur les futures décisions stratégiques.